



Retraités de l'Etat en Pays de la Loire  
Profitez de l'aide de la **SRIAS**  
Pour votre séjour **ANCV, Programme Seniors en Vacances**  
Grâce au partenariat avec **VTF**

### SENIORS EN VACANCES = DES SEJOURS DE QUALITE, TOUT COMPRIS, HORS TRANSPORT

- Pension complète, hébergement en chambre double (chambre individuelle avec supplément)
- Activités en journée, soirées animées et excursions,
- Transfert entre la gare d'arrivée et le lieu de séjour

#### Programmes détaillés, dates de séjours et informations sur le site de :

- l'ANCV : <http://seniorsenvacances.ancv.com> ou
- VTF : **04 42 123 200**, numéro non surtaxé

### QUELLES SONT LES DESTINATIONS VTF RETENUES EN 2020 ?



#### LYONNAIS

S<sup>t</sup> Germain au Mont d'Or  
"Domaine des Hautannes"



#### PYRENEES CATALANES

Vernet les Bains  
"Clair Canigou"



#### AUVERGNE

S<sup>t</sup> Sauves  
"Domaine des Puy's"



#### LORRAINE

Volkrange  
"Domaine de Volkrange"



#### SAVOIE

Chamonix  
"Les Econtres"



#### LUBERON

Céreste  
"Domaine du Grand Luberon"

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DES SÉJOURS SENIORS EN VACANCES ?

Tous les agents retraités de l'Etat en Pays de la Loire respectant les 2 critères suivants :

- Être âgé de 60 ans et plus<sup>(1)</sup>
- Résider en Pays de la Loire

### COMBIEN COÛTE UN SÉJOUR POUR UN AGENT RETRAITÉ ÉLIGIBLE À L'AIDE DE LA SRIAS PAYS DE LA LOIRE ?

La SRIAS Pays de la Loire apporte aux agents retraités de l'Etat en Pays de la Loire une aide de 100 €/agent/an sans conditions de ressources.

- Pour les séjours de 8 jours/7 nuits : **142 €** par agent **avec l'aide de votre SRIAS** + ANCV (302 € par agent avec l'aide de votre SRIAS)
- Pour les séjours de 5 jours/4 nuits : **101 €** par agent **avec l'aide de votre SRIAS** + ANCV (236 € par agent avec l'aide de votre SRIAS)

Vous bénéficiez de l'aide de l'ANCV si vous êtes non imposable (la ligne "impôts sur le revenu net avant correction" doit être inférieure ou égal à 61€)<sup>(2)</sup>.

Le trajet du domicile à la gare d'arrivée la plus proche est à la charge de l'inscrit.

### COMBIEN COÛTE UN SÉJOUR POUR LE CONJOINT OU UN ACCOMPAGNANT QUI N'EST PAS AGENT RETRAITÉ ?

- Pour les séjours de 8 jours/7 nuits : 242 € par bénéficiaire de l'aide de l'ANCV (402 € sans l'aide de l'ANCV)
- Pour les séjours de 5 jours/4 nuits : 201 € par bénéficiaire de l'aide de l'ANCV (336 € sans l'aide de l'ANCV)

<sup>(1)</sup> Le conjoint de moins de 60 ans figurant sur la déclaration fiscale d'une personne éligible au programme est automatiquement bénéficiaire du programme Seniors en Vacances.

<sup>(2)</sup> Les aidants familiaux ou professionnels de seniors en situation de handicap ou de dépendance sont automatiquement éligibles à l'aide financière de l'ANCV.

### COMMENT RÉSERVER UN SÉJOUR ?

1. Inscrivez-vous au programme grâce au bulletin disponible auprès de l'ANCV
2. Réservez votre séjour auprès de VTF : **04 42 123 200** à l'aide de votre numéro d'identifiant ANCV et du code **SRIAS 721 149**
3. Régler votre séjour à VTF comme indiqué lors de la réservation, l'aide financière de la SRIAS et l'aide de l'ANCV pour les non imposables seront déduites directement de votre facture.